

## DELIBERATION 2016-85

LE 8 DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 2 DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE.

**PRESENTS** : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS M-L. - Mme MASANET C. - M. NENCIONI S. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – Mme FABRY V. - Mme SALOMON M-L. – M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : M. FONTVIEILLE H. procuration à Mme GUIRAUD I. – M. DE BOISGELIN P. procuration M. CLAMOUSE A. – M. PAINTRAND J-F. procuration à Mme VESSIOT A. – M. MARTIN-LAVAL B. procuration à M. TRINDADE J. – Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D. – M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V.

**ABSENTS EXCUSES** : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – M. CARABASSE P.

**ABSENTE** : Mme MAUREL P.

Monsieur José TRINDADE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), il est procédé, dans les communes de 3 500 habitants et plus, à un débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen et l'adoption de celui-ci.

Elle présente le rapport d'orientation budgétaire et ouvre le débat.

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de son rapporteur :**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017, sur la base du rapport d'orientation budgétaire, conformément aux règles en vigueur.

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint Jean de Védas,

